

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 13 novembre 2024
Extrait du registre des délibérations

n° 2024-11-13-05

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">07/11/2024</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Gérard LEROY</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 12</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 7</p>	<p>Étaient représentés : Christine BOURDELLE-PATRICE par Vincent DAINE, Catherine CATHELY-WANTIEZ par Jean-Noël LECOINTE, Céline TAMPIGNY par Frédéric PINOIT, Edith DELBEY par Pierre DURAND</p> <p>Étaient absents excusés : Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ</p> <p>Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Paulo MARCELO et Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p>
<p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Administration générale</p> <p align="center">Dissolution du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois (SISA)</p>	<p>Monsieur le Maire explique que lors de séance du 10 avril 2024, le comité syndical du SISA a autorisé le transfert de son activité à l'EPSOMS (Etablissement Public Social et Médico-Social).</p> <p>Ce transfert permettra de répondre aux réformes des services d'autonomie à domicile et de maintenir l'activité de ce service sur le territoire.</p> <p>Le personnel sera transféré à l'EPSOMS qui est un établissement de la fonction publique hospitalière. Chaque agent a été reçu en entretien individuel.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la dissolution du SISA AU 31 décembre 2024, minuit, sous réserve de la réception de l'arrêté d'autorisation du transfert d'activité délivré par les tutelles (ARS et conseil départemental).</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>14 Votes pour : Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Gérard LEROY, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY, Pascale GIRARD</p> <p>2 abstentions : Vincent DAINE et Christine BOURDELLE</p>

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 080-218000099-20241113-DELIB2024111305-DE



Suite et fin de la délibération n°2024-11-13-05

Décide :

- D'approuver la dissolution du SISA AU 31 décembre 2024, minuit, sous réserve de la réception de l'arrêté d'autorisation du transfert d'activité délivré par les tutelles (ARS et conseil départemental).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JNL', written over a faint circular stamp.

Le Maire
Pierre DURAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P Durand', written over a faint circular stamp.